

Élections 2024

L'année 2024 sera une année d'élections exceptionnelle puisque les citoyens seront amenés à voter à tous les niveaux de pouvoir : européen, fédéral, régional mais aussi communal.

Les partis politiques établissent actuellement leurs programmes qu'ils présenteront lors la campagne électorale. C'est donc l'occasion de les questionner sur leurs visions de notre secteur Horeca et de son avenir.

La Fédération HoReCa Wallonie leur a posé trois questions en leur laissant également la possibilité de transmettre un message vidéo supplémentaire (moyennant un QR code). Vous trouverez ci-dessous leurs réponses, transcrites par ordre alphabétique.



©shutterstock

DéFI

Défi • François DE SMET, Président de DéFI, député fédéral.

1

Entrepreneuriat : quelles propositions formulez-vous pour susciter et accompagner l'entrepreneuriat dans le secteur, afin notamment de renforcer son attractivité auprès des jeunes entrepreneurs ?

DéFI propose de systématiser l'immersion en milieu professionnel pour les jeunes se dirigeant vers une formation qualifiante, qui pourrait se faire pendant les jours blancs, entre la fin des examens et le début des vacances, pour tout jeune qui est amené à choisir une option qualifiante pour la rentrée scolaire suivante, qui pourrait ainsi passer quelques jours avec un entrepreneur ou un travailleur du secteur qui l'intéresse, et confronter sa vision théorique du métier aux réalités du travail.

DéFI propose par ailleurs de rendre systématique des partenariats entre les instituts d'enseignement et de formation et les entreprises afin d'accroître leurs compétences tout au long de leur parcours.

Nous proposons également de généraliser le projet d'insertion professionnelle pour les étudiants de l'enseignement supérieur et universitaire et créer une année de spécialisation transversale à destination des bacheliers qui souhaitent s'installer comme indépendant ou créer leur PME/TPME.

Enfin, et c'est une proposition qui nous tient fort à cœur, DéFI entend promouvoir le statut d'étudiant-entrepreneur, statut académique qui permet la reconnaissance de l'étudiant dans sa double casquette, celle d'étudiant inscrit régulièrement dans une Haute école et celle de porteur de projet,

qui permet à l'étudiant de rencontrer deux objectifs au moins d'une part, développer son projet d'entreprise en le combinant avec la réussite de ses études et favoriser le passage à l'acte et d'autre part obtenir une meilleure crédibilité et visibilité auprès des professionnels (banquiers, investisseurs, accompagnateurs de projets, fournisseurs et clients).

Ce dispositif est actuellement sous-exploité en Fédération Wallonie-Bruxelles et nous sommes déficitaires par rapport à la Communauté flamande : à cette fin, au niveau des Hautes écoles, différents avantages et aménagements académiques généralisés à l'ensemble des établissements pourraient être accordés afin de favoriser la flexibilité pour l'étudiant-entrepreneur. Ils ne seraient pas assimilés à des dispenses et seraient validés par un conseil académique.

Au niveau de la sécurité sociale, il s'agirait de maintenir le droit aux allocations familiales pour l'étudiant.e entrepreneur/-euse qui ne paie pas de cotisation en tant qu'indépendant.e.

2

Économie - fiscalité : la succession des crises sanitaire et énergétique a mis à mal la solvabilité des entreprises sectorielles et les confronte à une nouvelle crise économique. Quelles mesures de soutien spécifiques (économiques, fiscales, etc.) proposez-vous au secteur pour assurer sa viabilité ?

La Belgique fait face à un défi majeur en termes de coût salarial dans le secteur du commerce et de l'Horeca.

Avec des coûts salariaux 20% plus élevés que dans les pays voisins, nos travailleurs de l'Horeca sont confrontés à un handicap significatif, impactant la compétitivité et l'emploi dans ces secteurs vitaux : DéFI propose donc de réduire les charges ONSS pour renforcer l'HoReCa, comme d'autres secteurs d'ailleurs.

Conformément à vos revendications, DéFI partage celle qui consiste à appliquer un taux réduit de TVA à 12% pour les repas et les boissons non alcoolisées consommés sur place, à l'instar de ce qui avait été prévu durant la crise sanitaire, sans préjudice de la volonté de notre formation politique de réduire au maximum les niches fiscales mais celle-ci est justifiable et peut devenir plus structurelle.

Nous défendons par ailleurs votre proposition visant à l'indexation de la réduction pour groupe cible existante pour un maximum de 5 travailleurs à temps plein, et ce à partir de 2024.

DéFI propose l'exonération de cotisations sociales pour un quota d'heures supplémentaires, correspondant à un pourcentage du total des heures prévu à son contrat de travail, en recevant un salaire net, sans paiement de cotisations sociales ni à charge de l'employeur, ni à charge du travailleur. Les partenaires sociaux en déterminent les modalités.

DéFI propose enfin la mise en place d'un certificat fiscal pour les PME afin de faciliter la vie des entreprises : le principe serait que l'administration fiscale octroie à toute PME ayant été contrôlée à deux reprises "positivement" un certificat fiscal qui certifie qu'elle ne sera pas contrôlée dans un délai de cinq ans.

Les PME auraient pour seule obligation de communiquer, annuellement, certains indicateurs clés à l'administration fiscale.

3 *Emploi : le secteur Horeca est un secteur à haute intensité de main d'œuvre mais vit aujourd'hui une inquiétante pénurie de personnel qui freine la croissance de ses entreprises. Quelles mesures envisagez-vous pour aider les entreprises ?*

Pour DéFI, il s'agit tout d'abord de réorienter le Forem vers l'accompagnement plus ciblé des demandeurs d'emploi et vers l'aide au recrutement pour les PME

L'objectif est le suivant : un demandeur d'emploi doit être accompagné individuellement dès le premier jour de chômage, quel que soit son profil et sur base d'un bilan de compétences à même d'orienter les demandeurs d'emploi vers les dispositifs de qualification adaptés. Les modalités d'accompagnement doivent, néanmoins, varier en fonction des profils.

Un tiers des agents Forem sont aujourd'hui en front office (pour $\frac{2}{3}$ en back office), à savoir dédié à l'accompagnement direct de leur public cible. La proportion doit s'inverser : le Forem doit être un partenaire plus proche des PME qui souhaitent recruter des collaborateurs ou simplement des conseils relatifs aux aides régionales existantes en matière d'embauche et de formation.

La lutte contre la pénurie passe avant par un accompagnement plus ciblé des demandeurs d'emploi destinés à travailler dans le secteur Horeca.

eCOLO Écolo • Rajae MAOUNE Co-Présidente et Jean-Marc NOLLET Co-Président

1 *Entrepreneuriat : quelles propositions formulez-vous pour susciter et accompagner l'entrepreneuriat dans le secteur, afin notamment de renforcer son attractivité auprès des jeunes entrepreneurs ?*

Nous voulons garantir un accès plus facile à l'entrepreneuriat en réduisant la charge administrative préalable au lancement d'une activité et en supprimant le diplôme de gestion de base, comme cela a été fait en Région Bruxelloise grâce à Barbara Trachte.

Nous proposons également de garantir un accompagnement adéquat des entrepreneurs et des PME par l'administration. Cela passe notamment par une

simplification des aides disponibles et une amélioration de l'information sur ces aides et sur les outils publics d'accompagnement et/ou de financement des entreprises.

Afin de pérenniser le tissu économique et commercial, nous proposons par ailleurs de :

- soutenir les bases de données de transmission de commerces et d'entreprises recensant les personnes qui veulent remettre leur entreprise afin de permettre une reprise plus facile de ces activités ;
- amplifier les aides régionales spécifiques à la transmission d'entreprise ;

- soutenir la mise en réseau et la formation en compétences liées à la digitalisation, à la communication et à la comptabilité.

2. Économie - fiscalité : la succession des crises sanitaire et énergétique a mis à mal la solvabilité des entreprises sectorielles et les confronte à une nouvelle crise économique. Quelles mesures de soutien spécifiques (économiques, fiscales, etc.) proposez-vous au secteur pour assurer sa viabilité ?

Nous voulons accompagner des entrepreneurs en difficulté par la mise en place d'une plateforme unique de soutien aux entreprises en difficulté (pour, entre autres, les frais de PRJ, la médiation de dettes énergétiques et les soutiens psychologiques).

Par ailleurs, afin d'assurer la résilience du secteur en temps de crise et mieux protéger les indépendants en cas de cessation de leurs activités, nous proposons de mettre en place des filets de sécurité pour les indépendants (soutien en temps de crise, primes, prêts subordonnés PME & TPE).

3. Emploi : le secteur Horeca est un secteur à haute intensité de main d'œuvre mais vit aujourd'hui une inquiétante pénurie de personnel qui freine la croissance de ses entreprises. Quelles mesures envisagez-vous pour aider les entreprises ?

Notre priorité est d'augmenter les revenus nets pour les bas et moyens salaires afin de favoriser l'activité sans augmenter le coût salarial pour les employeurs. Nous proposons un bonus fiscal à l'emploi, via un crédit d'impôt solidaire qui permettrait d'augmenter le revenu net mensuel jusqu'à 350 euros au niveau du salaire minimum.

Nous proposons également d'harmoniser et de renforcer le statut du demandeur d'emploi en formation par une majoration des incitants financiers à la formation. Enfin, nous voulons faciliter l'occupation des ressortissants étrangers en séjour précaire et faciliter l'accès à l'autorisation de travailler pour les personnes sans autorisation de séjour dans les métiers en pénurie. Nous proposons donc de donner accès à la régularisation par le travail et de délier le titre de séjour de l'employeur initial.



Les Engagés • Maxime PREVOT, Président

1. Entrepreneuriat : quelles propositions formulez-vous pour susciter et accompagner l'entrepreneuriat dans le secteur, afin notamment de renforcer son attractivité auprès des jeunes entrepreneurs ?

Nous souhaitons promouvoir l'entrepreneuriat en incorporant un enseignement entrepreneurial dans chaque cursus scolaire et en développant des plateformes en ligne pour offrir des ressources et des outils dédiés aux jeunes entrepreneurs.

Il faut également :

- Accorder des avantages fiscaux ou des subventions aux entreprises qui s'engagent à former des apprentis entrepreneurs ;
- Aider à la transmission des entreprises familiales et avoir un focus sur la transmission hors famille. Fin des droits de succession, pour notamment favoriser la transmission des exploitations et à la place, une perception de 5% appliquée sur toute transmission peu importe le lien de parenté).
- Améliorer le statut social de l'indépendant en le rapprochant du salarié.
- Favoriser des formations continues pour les indépendant.e.s pour qu'ils ou elles s'adaptent à l'évolution de la société.

- Simplifier l'accès aux prêts bancaires pour les jeunes entrepreneurs, notamment pour l'acquisition d'un logement et pour le lancement de l'activité.

2. Économie - fiscalité : la succession des crises sanitaire et énergétique a mis à mal la solvabilité des entreprises sectorielles et les confronte à une nouvelle crise économique. Quelles mesures de soutien spécifiques (économiques, fiscales, etc.) proposez-vous au secteur pour assurer sa viabilité ?

- Le système fiscal actuel est un enfer pour les travailleurs et les PME et un paradis pour les fraudeurs. Il faut une véritable révolution fiscale permettant une plus grande justice fiscale. Ce gouvernement a totalement échoué dans le projet d'une réforme fiscale et nous avons donc décidé d'élaborer nous-mêmes une proposition ambitieuse, construite avec des experts et chiffrées que vous pouvez découvrir via www.lecouragedechanger.be. Nous estimons de notre côté qu'il faut de toute urgence diminuer la fiscalité et notamment le coût du travail. Nous souhaitons diminuer la pression fiscale sur nos TPE/PME en luttant mieux contre la grande fraude fiscale et sociale.

- Tant que le problème de la pénurie d'emploi n'est pas réglé, nous proposons d'augmenter les heures supplémentaires fiscalement avantageuses de 360 à 450 pour les travailleurs fixes.

3 **Emploi : le secteur Horeca est un secteur à haute intensité de main d'œuvre mais vit aujourd'hui une inquiétante pénurie de personnel qui freine la croissance de ses entreprises. Quelles mesures envisagez-vous pour aider les entreprises ?**

Nous devons absolument mieux accompagner et activer les demandeurs d'emploi. Le FOREM doit être profondément réformé et en phase avec les entreprises et fédérations.

Nous souhaitons mieux récompenser l'employeur en :

- Diminuant les cotisations patronales et donc le coût du travail de 5%.

Nous souhaitons également mieux récompenser l'effort, reconnaître la pénibilité et revaloriser financièrement les métiers de l'Horeca en mettant en place :

- Un « bonus bosseur » de 450€ net par mois afin de créer un vrai différentiel avec le chômage et les allocations, même pour les bas salaires et les temps partiels (qui se traduit par un crédit d'impôt pour les très bas revenus) ;
- Une hausse de la quotité exonérée d'impôt pour que les 1.000 premiers € gagnés chaque mois soient « Tax-Free » ;
- Une diminution de l'ordre de 20% de l'impôt des personnes physiques avec un taux maximal réduit à 45%.



MR • Georges-Louis BOUCHEZ, Président

1 **Entrepreneuriat : quelles propositions formulez-vous pour susciter et accompagner l'entrepreneuriat dans le secteur, afin notamment de renforcer son attractivité auprès des jeunes entrepreneurs ?**

Nous proposons d'approfondir les mesures starter. La mesure starter permet à un indépendant qui débute et avec un revenu professionnel annuel inférieur à 8.473€ de bénéficier d'une réduction spécifique. Sans aucune réduction, il payerait 3.580€ de cotisations annuelles. Avec le système actuel, il payera 1.790€ durant la première année. Notre volonté à court terme est d'augmenter la durée durant laquelle cette mesure peut profiter à un indépendant débutant. À terme, notre volonté est d'aboutir à la suppression du paiement des cotisations sociales pendant maximum 5 ans pour un indépendant qui débute. Ce système incite à l'entrepreneuriat et reconnaît la difficulté et les risques liés à ce statut. D'autant que le risque de faillite est extrêmement plus élevé lors des trois premières années.

Cotisations sociales déductibles à 110 ou 120% : au même titre que les charges sociales ONSS payées par l'employeur pourraient être déductibles à davantage que 100% comme c'est le cas actuellement (mesure visant à soutenir les entreprises continuant de faire appel à de la main d'œuvre en Belgique),

une mesure parallèle pourrait prévoir que les cotisations sociales des indépendants soient également déductibles à hauteur de 110 ou 120% du montant payé. Ce serait une alternative fiscale intéressante à de simples baisses des taux de cotisations sociales.

Supprimer la condition de temps afin de bénéficier d'allocations de chômage pour les indépendants qui ont eu une carrière de salarié ou de fonctionnaire auparavant.

Ouvrir un droit à quatre trimestres de prise en compte dans le calcul de la pension sur toute la carrière en cas de demande de dispense de cotisation. Nous souhaitons que toute période de dispense de cotisations sociales accordée soit considérée dans le calcul de la durée de la carrière d'un indépendant ainsi qu'une prise en compte de quatre trimestres maximums sur l'ensemble de la carrière dans le montant de cette même pension.

2 **Économie - fiscalité : la succession des crises sanitaire et énergétique a mis à mal la solvabilité des entreprises sectorielles et les confronte à une nouvelle crise économique. Quelles mesures de soutien spécifiques (économiques, fiscales, etc.) proposez-vous au secteur pour assurer sa viabilité ?**

Le MR est le parti qui défend les travailleurs et les contribuables. Le gouvernement a mis en place et

soutenu toutes les mesures de soutien à l'Horeca durant la crise covid, et au-delà. Le MR ne compte pas s'arrêter sur sa lancée. Le MR est résolu à entamer une grande réforme fiscale qui mène à une baisse de taxation générale pour ceux qui travaillent, investissent et épargnent. De manière plus concrète, le MR est en faveur d'une baisse de taxation pour les PME et pour un soutien accru à l'investissement, notamment au travers d'une déduction pour investissement majorée pour certains types d'actifs. Le MR s'est battu pour avoir une déduction pour investissement de base pour les PME à 10%, et pour éviter d'exclure trop d'actifs de son bénéfice. Un autre exemple est la TVA. Le MR a prouvé ces dernières années que la TVA est un enjeu crucial. Le MR refusera toujours des hausses de TVA pour les consommateurs (hausses qui pénalisent également les professionnels).

3 **Emploi : le secteur Horeca est un secteur à haute intensité de main d'œuvre mais vit aujourd'hui une inquiétante pénurie de personnel qui freine la croissance de ses entreprises. Quelles mesures envisagez-vous pour aider les entreprises ?**

Favoriser l'emploi en permettant de déduire les charges sociales de l'entreprise à plus de 100%. Au-delà de son caractère favorable à l'emploi, cette

mesure permet de donner un avantage aux entreprises qui favorisent une main d'œuvre humaine par rapport à une main d'œuvre automatisée, sans pour autant décourager l'investissement dans l'automatisation.

Inciter au travail en limitant les allocations dans le temps. Le MR souhaite, jusqu'à 55 ans, limiter les allocations de chômage dans le temps et conditionner leur versement ainsi que celui du RIS après 2 ans à une formation dans un métier en pénurie ou à une forme de travail au bénéfice de la communauté, afin de maintenir l'employabilité. Dans notre pays, les allocations de chômage ne sont pas limitées dans le temps. Il s'agit d'une situation unique en Europe. Quand on perd son emploi, la perte de revenus est, dès le départ, très importante. Nous souhaitons donc tout d'abord une allocation de chômage renforcée durant les 6 premiers mois. Ensuite, les allocations de chômage ainsi que le Revenu d'intégration sociale (RIS) ne pourront plus être perçus que durant deux ans au plus.

Une fois les deux ans de chômage/RIS atteints, il serait possible pour la personne sans emploi de prolonger le versement des allocations en prenant part à des travaux d'intérêt général par exemple, ou en se formant dans un emploi en pénurie.



PS • Paul MAGNETTE, Président

1 **Entrepreneuriat : quelles propositions formulez-vous pour susciter et accompagner l'entrepreneuriat dans le secteur, afin notamment de renforcer son attractivité auprès des jeunes entrepreneurs ?**

Le secteur de l'Horeca est central pour l'économie belge, avec plus de 130.000 postes de travail, dont 60.000 rien qu'en Wallonie et à Bruxelles. Les pouvoirs publics doivent, en partenariat avec les fédérations, travailler à un plan pour redorer l'image du secteur.

Quatre priorités se dégagent pour le PS afin de renforcer l'attractivité du secteur et encourager les jeunes entrepreneurs à se lancer : renforcer les filières d'enseignement et de formation, renforcer les aides aux jeunes entrepreneurs via des financements spécifiques (notamment pour la reprise d'entreprise existante), encourager l'entrepreneuriat féminin et améliorer l'accompagnement des

jeunes entrepreneurs. Ce dernier point se concrétiserait par le développement d'un tutorat sectoriel et la mise en place d'un coaching individualisé, avec notamment des programmes permettant aux jeunes entrepreneurs de tester leur concept sans risque et à moindre coût.

2 **Économie – fiscalité : la succession des crises sanitaire et énergétique a mis à mal la solvabilité des entreprises sectorielles et les confronte à une nouvelle crise économique. Quelles mesures de soutien spécifiques (économiques, fiscales, etc.) proposez-vous au secteur pour assurer sa viabilité ?**

Malgré les aides publiques développées lors de la crise sanitaire, l'Horeca a dû affronter les conséquences de cette crise, un redémarrage entravé par les difficultés de recrutement et une augmentation substantielle des coûts. Des Etats généraux du secteur seront lancés pour trouver des solutions

structurelles, en partenariat avec toutes les parties prenantes. Y seront notamment étudiés l'accès aux crédits, la mise en place de réglementations équitables pour l'ensemble des activités Horeca, la revalorisation des conditions de travail ou encore la diminution des charges affectées au secteur.

3 **Emploi : le secteur Horeca est un secteur à haute intensité de main d'œuvre mais vit aujourd'hui une inquiétante pénurie de personnel qui freine la croissance de ses entreprises. Quelles mesures envisagez-vous pour aider les entreprises ?**

Le PS est conscient des difficultés des entreprises du secteur à recruter, avec une dizaine de métiers considérés comme fonctions critiques ou en pénurie. Le PS donne la priorité à la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi, dans une logique d'ac-

compagnement et d'incitants. Nous rappelons à ce titre les mesures mises en place : une prime pour les personnes réussissant une formation dans un métier en pénurie ou encore la possibilité de cumuler temporairement le salaire avec une partie de l'allocation de chômage. Le PS propose également des mesures permettant de lever les obstacles à l'emploi, telles qu'un accès facilité au permis de conduire et une meilleure offre de transport en commun (extension des plages horaires, gratuité). Enfin, le PS prône la régularisation des travailleurs dans papiers qui disposent des qualifications requises ou souhaitent travailler dans les secteurs en pénurie, tels l'Horeca.



PTB • Raoul Hedebouw, Président

Aujourd'hui la politique des différents gouvernements est faite sur mesure pour les banques et les grandes multinationales. Celles-ci croulent sous les aides et les cadeaux fiscaux pendant que les petits indépendants, eux qui font pourtant partie du tissu économique de notre société, rament et doivent se saigner. Alors que le secteur a été confronté durement aux crises successives du covid et de l'énergie, les différents gouvernements n'ont pas du tout été la hauteur. Les banques, qu'on a sauvées avec notre argent lors de la crise en 2008, ont recommencé à s'enrichir sur notre dos de plus belle (avec la bénédiction du gouvernement). Dans le secteur de l'Horeca, on voit aussi des grands brasseurs de bière, comme AB-Inbev, qui possèdent de nombreux établissements utiliser leur force de frappe pour mettre les petits exploitants sous pression. Nous voulons que ça change et nous voulons prendre des mesures pour protéger et favoriser les petits indépendants.

Voici ce que nous proposons :

- Baisser et bloquer les prix de l'énergie (gaz et électricité) en fonction du coût de production (+une marge) y compris pour les PME. Cela empêchera la spéculation et les surprofits gigantesques réalisés par les Engie & co.
- Encadrer les loyers pour limiter leur montant, et établir des baux de location qui garantissent la liberté des exploitants (un propriétaire comme InBev ne doit pas pouvoir imposer la vente des boissons).
- Refaire de Belfius une véritable banque publique, et proposer via cette banque publique des prêts

simples et accessibles aux petites entreprises et aux indépendants.

- Rendre le paiement électronique moins coûteux. Son coût est proportionnellement beaucoup plus élevé pour les petits commerçants que pour les grandes chaînes.
- Mettre fin aux cadeaux fiscaux pour les grandes multinationales qui paient peu d'impôts et instaurer une taxe spéciale sur les surprofits des banques (plus de 6 milliards l'année passée). Cela permet de dégager des moyens publics.
- Revoir l'exonération des cotisations patronales pour l'embauche du premier salarié afin qu'elle bénéficie réellement aux indépendants et aux PME.
- Élargir le droit-passerelle aux allocations de chômage pour les indépendants et à des indemnités de maladie ou d'incapacité de travail équivalentes à celles d'un salarié.
- Rendre automatique ce droit-passerelle à ceux qui remplissent les conditions.

Les mesures que nous défendons doivent permettre de donner de l'air aussi aux petits entrepreneurs dans le secteur et de leur permettre à leur tour de garantir de meilleures conditions de salaire et de travail aux travailleurs. C'est selon nous une condition essentielle pour répondre au défi de la pénurie de main-d'œuvre.

Nous défendons également dans notre programme le pouvoir d'achat global de la population, ce qui est très important pour maintenir la consommation locale dont dépendent beaucoup les petits indépendants et l'Horeca.